

Le SYNTEF-CFDT

à

Monsieur Le Directeur de l'Institut National du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Monsieur le Directeur,

Le SYNTEF-CFDT a été interpellé concernant les conditions d'hébergement de la promotion des Contrôleurs du travail stagiaires actuellement au CIF de Nantes en période de formation en tronc commun.

Il apparaît que la moitié des contrôleurs en stage sont hébergés à plus d'une heure du CIF, dans un ETAP HÔTEL dont l'accès en transport en commun les oblige à devoir quitter le centre ville au plus tard à 17h30.

Cette situation fait peser des contraintes sur des Contrôleurs du travail que notre organisation syndicale considère comme inacceptables.

En effet, comment pourrions nous accepter que nos collègues, qui doivent déjà faire preuve de mobilité dans le cadre de leur cursus de formation subissent deux heures de transport quotidien, l'isolement et finalement une restriction de leur liberté individuelle. Enfin, pourquoi ont-ils un traitement différencié de leurs collègues, logés, eux, dans des conditions normales.

Cette situation est d'autant plus insensée que personne ne pourra croire que la ville de Nantes n'ait pas une offre d'hébergement pouvant accueillir 18 stagiaires !

Le SYNTEF-CFDT vous demande donc de faire le nécessaire pour permettre à nos collègues de suivre leur formation dans de meilleures conditions et d'être hébergés à proximité du CIF.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération la meilleure.

Le 12 décembre 2007

Marie-Ange SIFFREDI
Secrétaire Nationale du SYNTEF-CFDT